



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 juin 2016 Salle du Complexe des Cordeliers A Vic-Fezensac

L'an deux mille seize, le 22 juin à 21 heures, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du complexe des Cordeliers à Vic-Fezensac, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Jean-Joseph GARCIA, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Pierre LABRIFFE, Arnel LAFFON, Brigitte BORDERES, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Michel ESPIE, Véronique BRANA, Robert DUFRECHOU, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Andrew CAVALIERE, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Richard BARBE, Philippe CANTAN, Benoît DESENLIS (P. Michel ESPIE), Pierrette MENAL, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Caroline CUEILLENS, Jean-François AGUT, Isabelle DURROUX, Cathy BARBE, Roland DUPUY, José BENTEGEAC (P. Véronique BRANA), Gérard BRUNET, Danielle ZADRO, Jean-Jacques OSPITAL (P. Jean-Michel DUPEYRON).

Le Président accueille les membres du conseil communautaire, constate que le quorum est atteint, transmet les excuses des absents et annonce les procurations. Il ouvre la séance en indiquant l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président propose à l'adoption le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 7 avril 2016 et demande s'il y a des remarques. M. CAHUZAC

regrette que certains de ses propos n'aient pas été repris dans leur intégralité et de ce fait, il indique s'abstenir.

Mis aux voix, le compte rendu est adopté moins une abstention.

Le Maire de Vic-Fezensac demande la parole et souhaite que soit observée une minute de silence en l'honneur de M. Jean CASTAGNET, ancien adjoint de la Mairie de Vic-Fezensac et ancien conseiller communautaire, professeur d'anglais, figure vicoise connue et reconnue.

(...)

Il remercie l'assemblée et lui fait part, au-delà de tout engagement politique, de l'investiture de Melle NETO aux élections législatives de 2017 sous l'étiquette de son parti, décidée le matin même.

FINANCES : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION, AFFECTATION DES RESULTATS

Le Président, après lui avoir donné la parole, confie à M. CONCIL, Président de la Commission des finances, le soin de présenter ces rapports et quitte, comme il se doit, la séance.

M. CAVALIERE observe que sur l'année, les rémunérations sont en baisse mais qu'à l'inverse les cotisations URSSAF sont en augmentation. M. CAHUZAC explique alors que les calculs sont effectués sur la base de l'année précédente et que des régularisations sont possibles.

Les trois comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Pour celui du SPANC, le déficit sur l'année est du au non report de l'excédent.

Pour celui de la ZAC de Carget, M. CAHUZAC précise que le but de cette zone est avant tout la création d'activités et que le bornage lot par lot est à faire. M. CAVALIERE est dubitatif sur le fait que légalement il n'y ait pas de bénéfice mais un déficit sur la vente des lots. Par rapport au prix d'achat du terrain précise alors Mme ARQUE. M. CONCIL rappelle que le prix d'équilibre était fixé autour de 17 € le m² mais, sans acheteur potentiel à ce tarif, le conseil communautaire a fait le choix de 5 € le m² sachant qu'il aurait des opportunités significatives à ce tarif. M. CAVALIERE regrette que la collectivité vendeuse soit soumise à l'acheteur. Pour M. ESPIE, il s'agit de la seule position possible sinon cette zone restera vide.

Le Président revient en salle.

M. CONCIL lui indique les votes et résume la discussion. M. CAVALIERE reparle alors des conditions de vente des lots de la zone de Carget en faisant la comparaison avec la zone d'activités située à Aignan. Le Président souhaite dissiper tout malentendu et entreprend un rappel historique sur la création de cette zone.

A l'issue de l'achat et après la réalisation du tourne-à-gauche, la collectivité avait confié à la CACG, l'aménagement de la zone par concession. L'équilibre virtuel de l'opération était autour de 17 € le m². Face à l'impossibilité d'obtenir de crédits bancaires pour la CACG, face à l'absence d'entreprise intéressée, la résiliation de la concession était inévitable et la collectivité a repris la main sur l'aménagement de la zone. Le Président insiste sur la position du Service des Domaines qui a validé la vente à 5 € le m². Si ce prix ne garantit pas l'équilibre, il permet d'attirer des entreprises, ce qui est une finalité pour la collectivité. L'aménagement ensuite va créer un déficit qui sera comblé par une participation de la DETR et par le budget général de la communauté de communes. M. CAHUZAC souligne que même si l'équilibre public n'est pas trouvé, l'essentiel reste la préservation des emplois voire en générer de nouveaux.

FINANCES : FPIC

Après la délibération de février favorable à l'attribution libre, il convenait simplement de délibérer pour en fixer le montant.

La délibération est validée à l'unanimité.

FINANCES : RECONVERSION D'UN POSTE D'APPRENTI EN CAE ET CREATION D'UN POSTE « SERVICE CIVIQUE »

Le Président explique à l'assemblée qu'avec la prise de compétence de la bibliothèque-médiathèque, un poste supplémentaire s'avérait nécessaire, d'où la création d'un poste d'apprenti dans le domaine du social et de l'enfance relevant du lycée Beaulieu-Lavacant qui pouvait correspondre aux activités liées à l'enfance que réalisait régulièrement la médiathèque. Mais il existe aujourd'hui des mesures gouvernementales incitatives avec des modules intéressants relevant davantage d'un contrat moral sur l'avenir. C'est la raison pour laquelle le Président propose de transformer le poste d'apprenti en contrat aidé : CAE, dont le coût pour la collectivité n'est pas excessif et qui sera aussi un appui en secrétariat. La sélection de l'embauche se fera en partenariat avec Pôle Emploi. Au vu de ses éléments, le conseil communautaire choisit une embauche au 15 août 2016 avec une durée de 32 heures par semaine.

Pour ce qui est du service civique, il relève d'un engagement moral de la collectivité pour un jeune qui souhaite accomplir une mission d'intérêt public.

La délibération ainsi présentée est adoptée à l'unanimité.

FINANCES : REVISION DU LOYER DE LA MAISON DE SANTE

La régularisation est adoptée à l'unanimité.

FINANCES : PARTENARIAT AVEC « GERS DEVELOPPEMENT »

Il s'agit d'une simple correction d'écriture adoptée à l'unanimité.

TOURISME : INFORMATION SUR L'EVOLUTION DES OFFICES DE TOURISME

La loi NOTRe oblige les communautés de communes à acquérir la compétence Tourisme et à l'exercer sur leur territoire.

Or sur le nôtre, nous avons deux offices de tourisme : Vic-Fezensac, une structure associative, et Lupiac, une régie municipale. L'obligation légale est d'avoir un seul OT sur la communauté de communes. Or, à ce jour, les discussions ne sont pas encore abouties. En tout état de cause, le règlement de ce dossier devra intervenir avant le 1^{er} octobre.

Par ailleurs, le Pays d'Armagnac a avancé la proposition de créer un Office de Pays. Au vu de ces éléments, le Président ouvre le débat en précisant qu'à ce jour, il semblerait qu'un consensus se profile en faveur d'un Office de Pays. Mais pour une meilleure approche du dossier et une information complète du conseil communautaire, le Président indique sa volonté de réunir rapidement la Commission

Tourisme de « D'Artagnan en Fezensac » et les conseils d'administration des deux OT en présence des responsables du CDTL et du Pays d'Armagnac.

Mme THIEUX LOUIT indique avoir été informée en tant que Présidente de l'OT de Lupiac des différentes réunions de travail sur la création d'un Office de Pays et se félicite qu'une présentation soit programmée au sein de la communauté de communes, elle indique qu'il y en aura une à Lupiac, le 6 juillet prochain. Cependant, elle estime que la réunion des deux OT est une étape inutile dans la mesure où un OT de Pays voit le jour.

Le Président, pour sa part, est favorable à une mutualisation au niveau du Pays d'Armagnac autour d'une destination Armagnac car aujourd'hui, il estime qu'il faut réfléchir en termes de Grande Région, tout en renouvelant sa confiance au CDTL dont il aurait souhaité qu'il soit davantage consulté disposant de toutes les données.

M. DUFRECHOU indique qu'il semblerait que M. DUBRAC ne soit pas encore prêt à rentrer dans un Office de Pays.

Mme THIEUX LOUIT précise que les offices de tourisme et le CDTL n'ont pas le même rôle ni les mêmes compétences.

Le Président assure une nouvelle fois qu'il organisera dans les prochains jours une réunion d'information avec le Pays d'Armagnac, le CDTL en présence des deux offices de tourisme et de la commission tourisme de la communauté de communes.

Pour lui, il est essentiel que l'OT de Vic-Fezensac s'entoure des conseils de CDTL.

M. DUPEYRON demande l'association du conseil d'administration de l'OT de Vic-Fezensac.

PAYS D'ARMAGNAC : PROJET DE MUTUALISATION DES MOYENS

Le Président cède la parole à M. CAHUZAC qui explique qu'il s'agit en fait d'une association de moyens pour limiter les coûts. Des propositions de travail ont été faites à M. Dubrac dans ce sens.

Le Président insiste plus particulièrement sur le cas de l'ADS (Administration du droit du sol). Il faut savoir d'une part que les collectivités de plus de 10 000 habitants doivent se doter de ce service, ce qui est donc actuellement le cas de la Ténarèze et du Grand Armagnac et que d'autre part certaines communes ont contractualisé avec ces services déjà opérationnels, ainsi, la mutualisation une fois le chiffrage établi, permettrait une harmonisation. Le Président, convaincu de la qualité, de la rapidité et de l'efficacité d'un tel service, indique alors son intention de proposer une aide incitative. En tout état de cause, une adhésion de principe sera demandée à partir du 1^{er} janvier 2017.

M. CAHUZAC s'interroge sur la localisation par exemple des deux agents de la DDT de Condom par la suite. Le Président précise que les instructeurs se rendront au-devant de pétitionnaires dans leur mairie, ce qui conditionne la rapidité du service.

Mme NARRAN fait part de son expérience sur la commune de Pavie où il n'y a pas de déplacement de technicien, pas de traitement de CUA, le suivi des dossiers se faisant par scan et papier. Elle conclue à la nécessité de conventions précises sur ces points d'instruction.

Le président rappelle également combien il est important pour nos collectivités de s'inscrire en priorité dans les propositions du discours de Vezouls du président de la République et celles relevant du conseil interministériels de Privas. Il fait part au conseil communautaire de l'intention du Président du conseil Départemental de réunir des Etats généraux de la Santé et rappelle que notre collectivité s'est engagée en précurseur sur plusieurs dossiers qui seront en discussion : le Pacte d'Economie Cohésive, la résiliation des zones blanches, le programme « Habiter mieux », et souhaite expérimenter le service public itinérant en milieu rural.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CAUDERON

Le Président propose de signer une convention avec la mairie de Vic-Fezensac, dans les conditions habituelles, pour la mise à disposition du terrain à l'occasion du Festival TEMPO LATINO.

La délibération est validée à l'unanimité.

ZAE DE CARGET : TRANSACTION AVEC L'ENTREPRISE CUENCA

Le Président indique que si la délibération proposée est adoptée, il y aura consultation auprès du service des domaines. Elle l'est à l'unanimité.

Il fait un point sur le site photovoltaïque qui devrait occuper la partie résiduelle de la zone, ce qui est acté dans le PLU de Vic-Fezensac. Une consultation devrait prochainement avoir lieu. Le relevé topographique est réalisé. Il s'agit dès lors d'étudier les deux possibilités qui s'offrent à la communauté de communes :

- Soit la location du terrain
- Soit la création d'une SEM dont l'objet pourrait être la production d'électricité, les acteurs concernés pouvant être : le Conseil Départemental, le SDEG, la commune ...

Deux entreprises actuellement étudient ce dossier : CAM Energie et Solaire Direct.

ADMINISTRATION : MISE A JOUR DES STATUTS DE « D'ARTAGNAN EN FEZENSAC »

Il s'agit d'une simple régularisation avec l'intégration de la mission de fourrière animale et le changement du siège social.

La délibération est validée à l'unanimité.

ADMINISTRATION : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION ENERGIES NOUVELLES DU SDEG

Robert FRAIRET représentera « D'Artagnan en Fezensac » au sein de cette commission.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ARQUE interpelle le Président sur la nécessité de faire mieux connaître la Médiathèque auprès des enfants des écoles du territoire. Le Président en fera part à Mme Labrousse et des propositions seront formulées pour la rentrée.

La séance est levée vers 22 h 45.